



Procès-verbal de la F4SCT de l'IUT de Cachan du jeudi 7 novembre 2024

Etaient présents :

Mesdames : BOULANGER, BOUTARD, LEBLAIS, PETIT-ROGER, TUBIANA,

Messieurs : ARDILLIER, COSTE, GABIOT, KLEIN, LEROUX, MININGER, MOULIN, PELLARDY, POUJOULY, SIMON, M. REMY

(Représentants des personnels votants)

Absents excusés : M. BIENVENU, Mme BOIVIN, M. FOURMENTAL, M. GAUTREAU, Mme JUSTE, M. LAVERNHE, M.NADAL, M.PENARD, M. PERONNY, M. REINBOLD, Mme SVAB, Dr FROT.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la F4SCT du 23 mai 2024
2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT
3. Point RH
4. Point sur les travaux
5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail
6. Point d'avancement relatif au diagnostic demandé par les élus membres de la F4SCT
7. Point sur la cyberattaque
8. Question(s) et information(s) diverse(s)

Johan MOULIN ouvre la séance à 14h05

1. Approbation du procès-verbal de la F4SCT du 23 mai 2024

Aucune remarque n'est formulée par les représentants des personnels et membres de la F4SCT.

Le procès-verbal de la F4SCT du 23 mai 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

Nombre de représentants des personnels	3
Nombre de votants	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT

M. Johan Moulin demande si la question a été soulevée entre les représentants du personnel. M. Jacques-Olivier Klein répond par l'affirmative, mais pour le moment aucune solution n'a été trouvée. M. Johan Moulin explique une nouvelle fois le rôle du secrétaire, précisant que ce dernier est le principal interlocuteur de la direction, c'est lui le lien entre l'administration et les élus ainsi qu'avec tout le personnel et aussi avec la F3SCT de l'Université. Monsieur Jacques-Olivier Klein explique qu'il a assumé cette fonction pendant un an mais qu'aujourd'hui il ne souhaite plus le faire étant chef du département GE1, précisant que cela ne lui semble pas compatible éthiquement. Il rappelle la difficulté de trouver des colistiers pour les élections compte tenu de la charge de travail de chacun et leur demander cette mission en plus est difficile.

M. Johan Moulin explique que de ne pas avoir de secrétaire reflète un dysfonctionnement aux yeux de l'Université.

Aucune candidature n'étant présentée à cette séance, les fonctions de secrétaire et secrétaire suppléant ne sont donc pas pourvues.

3. Point RH

Rapporteur : Mme Agnès LEBLAIS

Mme Agnès Leblais présente les tableaux

Etats des services :

▪ Enseignants :

1 CLD MCF – non remplacé (GE1) CDD ATER

1 agent parti en mutation – non remplacé (GE1)

1 CLD PRAG – non remplacé (GMP) CDD ATER

1 mise à disposition PRAG (GE2)– remplacé par un CDD

1 CLM MCF – non remplacé (GE2)

2 PRAG en CLM – non remplacé (GE2)

▪ **BIATSS :**

- 1 agent ASI informatique départ mutation – poste vacant
- 1 agent TECH prévention des risques en détachement – poste vacant
- 1 agent TECH méca mis à la retraite pour invalidité (procédure en cours) – non remplacé
- 1 CLM ATRF P2 maintenance – non remplacé
- 1 agent ATRF P2 magasinier retraite au 01/01/2025
- 1 agent SAENES finance départ en retraite au 01/12/2023 → CDD jusqu'au 31/12/2027
- 1 agent en MTT en scolarité jusqu'au 31/12/2024
- 1 agent IGE Innov'Lab en pré-retraite à compter du 01/10/2024 (50%)

Mme Elvire Petit-Roger ajoute également que sur le tableau, il n'a pas été indiqué l'arrivée de Mme Claire Dong, qui a pris ses fonctions le 2 novembre dernier en tant que gestionnaire au service Formation Vie étudiante.

Monsieur Stéphane Poujouly demande si l'agent en mutation en GE1 est bien un enseignant, ce à quoi Mme Agnès Leblais répond par l'affirmative.

Campagne emploi 2025 :

Enseignants PRAG :

1ère session : **recrutement en cours**

- ✓ 1 poste en GE2 => MAD de Mme Claire LALLEMAND
- ✓ 3 postes en GMP=> départ à la retraite de M. Serge BISSON et M. Philippe MOREAU
CLD de M. Pierre-André GOUGE
- ✓ 1 poste en GE1 => Départ de M. Frédéric CHAMPION

Enseignants chercheurs : Pas de poste vacant

BIATSS : Demande d'ouverture de concours CE 2025 (non validé)

- ✓ 1 concours ASI (cat. A) gestionnaire d'infrastructures
- ✓ 1 concours ASI (cat. A) image et son
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) prévention des risques
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) réalisations mécaniques
- ✓ 1 concours SAENES (cat. B) finance
- ✓ 1 concours ATRF P2 (cat. C) magasinier
- ✓ 1 concours ATRF P2 (cat. C) scolarité
- ✓ 1 concours ATRF P2 (cat. C) maintenance immobilière

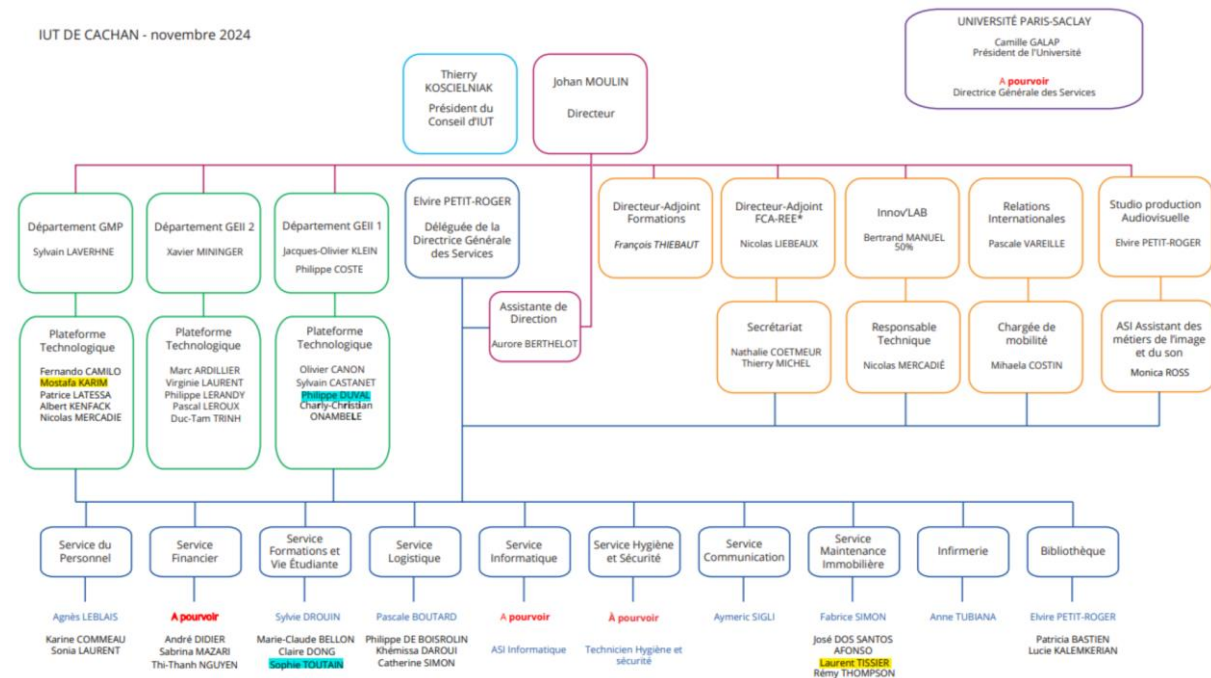
Mme Agnès Leblais ajoute que le concours 2024 pour le poste ASI gestionnaire d'infrastructure est très certainement infructueux mais que pour le moment, nous n'avons pas encore eu le retour des services RH de l'université.

M. Johan Moulin précise qu'il n'y a pas eu d'arbitrage lors du dernier dialogue de gestion sur les postes au concours, cela se fera ultérieurement. La Direction de l'IUT a défendu l'idée d'ouvrir des concours ciblés IUT de Cachan mais l'Université a informé que cela ne lui semblait pas un bon choix car nous risquions de rater des opportunités.

Stéphane Poujouly répète que lorsque les postes ne sont pas ciblés, les lauréats ne savent pas où ils vont être affectés et que cela empêche certaines personnes de s'inscrire au concours.

En ce qui concerne la campagne de recrutement des enseignants en cours, Mme Agnès Leblais annonce qu'elle a reçu 2 candidatures en GE1, 17 candidatures en GE2 et 4 candidatures en GMP qui sont sensiblement identiques pour les deux derniers départements cités. Elle précise qu'il n'y a pas cette année de recrutement d'enseignants chercheurs.

Organigramme :



Agents en CLM Agents en aménagement du temps de travail

*FCA-REE : Formation Continue, Apprentissage - Relations Entreprises et Entrepreneuriat

4. Point sur les travaux

Rapporteur : Mme Pascale BOUTARD

Travaux réalisés	Coût en €	Date de fin
Matériel pour lecteurs de badges et gâches bureau BDE/BDS ; salle de musculation	1 590,17 €	Juin 2024
Travaux de marquage du parking, places PMR et voies pompiers	10 497,06 €	22/04/2024
Travaux de peinture des salles C05 ; C07 ; C09-011 ; C018-020	7 472,50	01/07/2024
Travaux de réseaux et terrassement pour mise en place de fourreaux pour les barrières	23 322,52 €	28/06/2024
Travaux d'électricité pour alimentation des barrières	1 055,69 €	10/07/2024
Fournitures et installation de deux barrières levantes	24 716,46 €	29/08/2024
Travaux de plomberie : suppression du BEC sanitaires bat C 1er étage, création vanne bât F, remplacement du lavabo sanitaires bat E RdC	4 890,42 €	18/09/2024
Fenêtre sanitaires au bâtiment E, 3e étage et remplacement crémonne bâtiment E, RdC	4 060,24 €	29/08/2024
Stores intérieurs occultants, modèle rouleau pour la loge	3 410,81 €	15/07/2024
Réfection bloc sanitaire (carrelage) bâtiment E RdC	5 631,60 €	05/07/2024
Reprise affaissement espace vert (jardin intérieur)	2 090,17 €	18/06/2024
Soclage et dalle béton pour le sculpture Albert Féraud	3 101,38 €	8/07/2024
Entretiens des terrasses bâtiment F, G, H	5 401,37 €	12/07/2024
Travaux de peinture bureau F5 au bâtiment F et sanitaires au bât E RdC	2 471,77 €	17/07/2024
Travaux de pose de panneaux signalétiques (parking visiteurs et point de rassemblement)	2 903,80 €	17/10/2024
Fourniture et pose d'un caisson VMC sanitaires magasin bâtiment F	998,59 €	08/10/2024
Fourniture et remplacement du réducteur de pression de la chaufferie	810,48 €	11/10/2024

Travaux à venir (BC et Devis en cours)	Coût en €
Travaux de remplacement du SSI par la société AVISS (marché 2024-2025)	87 458,40 € (crédits DAPI)
Travaux annexes au remplacement du SSI : Remplacement et création de 16 blocs portes coupe-feu, peinture, plans d'évacuation et d'intervention)	129 720,58 € (crédits DAPI)

Il est évoqué le problème de fuite de canalisation derrière le bâtiment F et la fermeture du bâtiment. M. Johan Moulin relate que des expertises sont en cours et qu'une décision ne sera prise qu'à l'issue des résultats des expertises. Il ne veut prendre aucun risque envers les personnels et les étudiants, d'autant que le problème de solidité de la plateforme est un sujet qui revient depuis 2019. En revanche la fermeture de la plateforme a suscité une réaction très rapide de l'Université qui a vite pris en main l'urgence de la situation.

M. Stéphane Poujouly s'interroge sur la réalisation d'un exercice incendie et pose à nouveau le problème de confusion au bâtiment H entre l'alarme incendie et l'alarme anti-intrusion qui se déclenche l'une après l'autre si aucune manipulation n'est faite en amont.

En réponse, Mme Pascale Boutard explique que l'exercice devait avoir lieu cette même semaine mais que compte tenu du problème de la fermeture de la plateforme et du point de rassemblement qui se trouve dans la zone interdite d'accès, l'exercice va être reporté à une date ultérieure qui lui sera communiquée afin de désactiver l'alarme anti-intrusion.

5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail

Rapporteur : Elvire PETIT-ROGER

Mme Elvire Petit-Roger explique que les registres papier ont été remis en place suite à la cyber attaque qui a mis hors de fonction les registres dématérialisés. Elle ajoute que les registres ne comportent aucune inscription le 23 mai et le 7 novembre 2024.

Un mail sera fait à l'ensemble du personnel lorsqu'il sera de nouveau possible d'accéder aux registres dématérialisés.

6. Point d'avancement relatif au diagnostic demandé par les élus membres de la F4SCT

Rapporteur : M. Johan MOULIN

M. Johan Moulin fait un rappel de la demande des élus de la F4SCT de mettre en place un diagnostic de la qualité de vie au travail pour l'ensemble du personnel. Depuis sa prise de fonction, il a repris en main ce dossier et s'est rapproché de Mme Laurence Lombard (DRH) avant son départ de l'université, afin de mettre en place un cahier des charges en y associant les élus comme ils le souhaitaient. Mme Mélanie Cavas (chargée de RPS de l'université) a pris la suite de Mme Laurence Lombard et le 11 mars 2024 une première réunion a eu lieu avec les élus afin de définir les grandes lignes du cahier des charges, 3 devis ont été demandés avec un budget d'environ 20 000 euros. Une nouvelle réunion s'est tenue le 22 octobre 2024, avec les élus qui pouvaient être présents et que M. Johan Moulin remercie, pour valider le cahier des

charges en précisant qu'un seul consultant, le même cabinet que celui qui a fait le diagnostic à l'IUT de Sceaux, avait répondu.

L'idée est que le processus avance suffisamment vite afin d'avoir un résultat d'ici le premier trimestre 2025. Il faut maintenant que le cabinet planifie les entretiens, étant précisé que les entretiens seront probablement individuels et sur la base du volontariat, après envoi d'un questionnaire à tout le personnel sur, à la fois l'impact de la réforme du BUT, celui du bien être au travail et les origines des problèmes qui peuvent être rencontrés. Il ajoute que ce qui est attendu du consultant est une vision globale de l'IUT, de détecter les problèmes au sein de l'IUT, d'apporter des pistes d'amélioration et des conseils au niveau de l'organisation du travail. Une restitution globale sera faite en respectant l'anonymat de chacun. La consultation se fera sur 20 journées environ pour un coût d'environ 29 000 euros TTC qui seront pris en charge par l'Université.

Mme Agnès Leblais rappelle qu'il existe une cellule RPS au sein de l'Université en cas de difficulté.

Mme Elvire Petit-Roger s'étonne du tarif du cabinet qui a quasiment doublé par rapport à celui pratiqué à l'IUT de Sceaux. L'Assemblée est d'accord sur le fait mais précise que le nombre de personnels impliqués dans le diagnostic est plus important à Cachan, et Mme Anne Tubiana précise qu'il en retourne du bien être des personnels.

7. Point cyber attaque

Rapporteur : M. Johan MOULIN

M. Johan Moulin fait un point d'étape rappelant que certains mails restent problématiques. Les inscriptions font apparaître un souci puisque les étudiants ont la possibilité de s'inscrire sur Contract IA mais ne finalisent pas leur inscription de manière systématique sauf s'ils ont besoin d'une attestation. Or les étudiants non-inscrits à l'Université (environ 10 000 à l'heure actuelle) devront être réinscrits à la main à la réouverture d'Apogée, alors qu'un déversement automatique devrait se faire pour les étudiants inscrits. A l'IUT de Cachan, globalement les étudiants sont inscrits puisque l'accès au cours peut potentiellement leur être refusé s'ils ne le sont pas.

M Ghislain Remy explique que des recours sont en train de se former à l'Université auprès du défenseur des droits car certains étudiants n'ont pas pu faire droit à certains services faute d'attestations délivrées par l'Université depuis septembre comme par exemple le repas à 1 euro. M Johan Moulin explique que le CROUS a refusé de recevoir des attestations en remplacement des certificats de scolarité et que l'Université n'y a pas forcément de responsabilité.

Il ajoute également qu'il a fait remonter à l'Université une certaine opacité en termes de communication entre la cellule de crise et les composantes et également en termes de délai donné pour l'exécution des consignes.

Pour finir, il précise que rien ne sera comme avant, avant la fin de l'année 2024 à minima et qu'il serait question de mettre en place des pôles métiers pour assurer la mise à jour les logiciels spécifiques métiers (SIHAM-APOGEE-SIFAC)

8. Question(s) et information(s) diverse(s)

Point relatif au moment de grève :

Mme Elvire Petit-Roger expose la demande d'un agent quant à la retenue du 1/30^{ème} des journées de grève pour les enseignants et au mode de contrôle de leur service fait en comparaison avec les agents BIASS. En effet, il demande à ce que la circulaire n°2018-081 du 7-5-2018 paru au bulletin officiel soit appliquée pour les enseignants qui n'assurent pas leur service les jours de grève. Une discussion s'ensuit sur la possibilité pour les enseignants de reporter leur cours.

Mme Elvire Petit-Roger mentionne que des remontées sont demandées par l'Université à destination du rectorat les jours de grève et que ne pas se déclarer gréviste en faisant du report de cours fausse les statistiques. Elle ajoute aussi que lorsqu'un agent BIASS est constaté absent un jour de grève, un mail lui est envoyé lui demandant de régulariser sa situation faute de quoi la retenue du 1/30^{ème} est appliquée mais que la possibilité de rattraper ses heures lui est offerte afin que l'agent gréviste puisse au même titre que les enseignants ne pas avoir de retenue de salaire.

M. Johan Moulin explique l'impossibilité de faire le tour de toutes les salles de cours pour savoir qui est gréviste au niveau de l'IUT. Il propose donc dorénavant d'envoyer un mail aux enseignants en amont des jours de grève pour savoir qui se déclare gréviste.

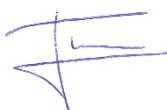
M. Fabrice Simon demande à ce qu'une uniformité soit appliquée à toute l'Université les jours de grève.

Monsieur Jacques-Olivier Klein ajoute que dans l'enseignement supérieur, il n'y a pas d'obligation de se déclarer individuellement gréviste si le syndicat a déposé un préavis de grève, contrairement à ce qu'indiquait précédemment Mme Elvire PETIT-ROGER s'en référant au secondaire.

La prochaine séance sera fixée ultérieurement.

Monsieur Johan Moulin clôt la séance à 15h45

Le Président de la F4SCT



M. Johan MOULIN